

Echallens, le 27 novembre 2011

Au Conseil Communal de et à Echallens

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 24 – 2011
concernant
l'acquisition de matériel de vidéosurveillance

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission désignée pour étudier le préavis susmentionné était composée de Madame Anne-Laure Botteron, de Messieurs Pierre Desponds (excusé), Romain Haldi et Denis Givel ainsi que du soussigné fonctionnant comme rapporteur. Au vu de l'incertitude d'une présence, les deux suppléants, Messieurs Olivier Salsac et Jean-Gilbert Schaldenbrand ont donc fonctionné.

Le 17 octobre, la commission a passé en revue et examiné le préavis. Monsieur Jean-Luc Grillon, délégué municipal nous a rejoint en cours de séance. Nous tenons à le remercier pour sa disponibilité et ses réponses claires.

Quelques échanges de mails ont permis de faire les derniers ajustements de ce rapport.

Historique

Comme mentionné dans le préavis, le Conseil communal a accepté le 25 mars 2010, le règlement communal sur l'utilisation des systèmes de vidéosurveillance.

A la fin de la précédente législature, le préavis 11-2011 a été envoyé au Conseil. La commission chargée de cet objet avait alors rencontré le conseiller municipal en charge du dossier et le responsable de la police administrative. Suite à cette rencontre, le préavis avait été retiré.

La mise en place de la vidéosurveillance semble logique suite à la volonté exprimée par notre conseil en mars 2010.

Objectifs

Les objectifs visés par le préavis y sont décrits. La commission a trouvé étonnante la 2ème partie du point 3 (décharger les forces de police). La philosophie de ce point était en fait de décharger la police pour trouver des « preuves » et non pas de la décharger de ses tâches de base comme les patrouilles, etc.

Lieux

Les édicules sur la place de la gare et leurs alentours subissent régulièrement des déprédations : wc, pilier public, feux de poubelles, etc. Voilà pourquoi le préavis, prévoit une installation fixe à cet endroit.

Chaque installation doit être approuvée par le préposé à la protection des données et à l'information. Il est donc nécessaire d'identifier les points potentiellement sensibles dans notre bourg afin de préparer la pose d'un système de vidéosurveillance mobile.

Protection de la sphère privée

La loi, notre règlement et le préposé à la protection des données et à l'information, assurent une très grande sécurité quant à la protection de la sphère privée :

- Signalisation des caméras
- Accès restreint au visionnement
- Durée de conservation des données max 96 heures
- Utilisation uniquement pour des délits pénaux et sur plainte
- Floutage
- Contrôle des emplacements par le préposé à la protection des données et à l'information

Fonctionnement

Comme décrit, pour visionner les images, il est nécessaire d'avoir le logiciel et les codes d'accès idoines. Les données de la gare transitent par un réseau indépendant (pas le réseau communal). Pour l'installation mobile, le rapatriement des données se fera par un logiciel adapté et un transfert sur le serveur central.

Coûts et maintenance

Les coûts semblent corrects avec une légère marge.

L'appareillage fournisseur comprend :

- Le logiciel
- Les caméras
- Les systèmes d'enregistrement
- Les fixations

Les prestations fournisseur comprennent

- La pose
- Le raccordement
- La mise en service
- La formation

La « maintenance caméras » est en fait la maintenance de tous les appareillages fournisseurs. 10% de CHF 15'000 (9'000 + 6'000).

La part pour le renouvellement sur 5 ans (2x CHF 3'000 + CHF15'000 (50%)) / 5 donnent CHF 2'700, arrondi contre le bas à CHF 2'500.

Avis de la commission

Vaut-il la peine de dépenser une telle somme ? La commission en a débattu, mais pense que ce préavis doit plutôt être vu comme un choix de vision politique et/ou philosophique.

La commission est d'avis que la vidéosurveillance n'est pas LA SOLUTION, mais un moyen parmi d'autres d'augmenter la sécurité. Toutefois, ce n'est pas un outil miracle qui va résoudre tous les problèmes d'incivilités d'un coup de baguette magique.

Conclusions :

A l'unanimité, la commission vous propose Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal d'Echallens,

- **vu** le préavis municipal n°24 du 31 octobre 2011;
- **ouï** le rapport de la commission désignée pour cet objet;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. **d'octroyer** à la Municipalité un crédit de **CHF 47'000.00** destiné à l'acquisition et la mise en œuvre de matériel de vidéosurveillance;
2. **de financer** ce matériel par les liquidités courantes ;
3. **d'amortir** ce montant sur une durée de 5 ans par le compte n° 230.3313.00 ;
4. **de prendre acte** que les coûts annuels se montent à **CHF 5'000.00**

Pour la commission :

Serge Wenger, rapporteur